

probleme vocabulaire : contraire d'offreur ?

Par **asus180**, le **09/12/2007** à **10:47**

bonjour,



celui qui émet une offre est appelé offreur,
celui qui accepte l'offre, comment l'appelle-t-on ?

merci

Par **TONY21**, le **09/12/2007** à **11:56**

Bonjour,

Je crois que tu fais erreur  Image not found or type unknown !

Celui qui émet une offre est le  Image not found or type unknown.
Celui qui accepte une offre est  Image not found or type unknown.

Bon courage

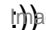
Par **jeeecy**, le **09/12/2007** à **12:13**

je suis d'accord avec Tony  Image not found or type unknown

enfin le pollicitant peut parfois être appelé aussi l'offrant

Par **Camille**, le **10/12/2007** à **08:34**

Bonjour,

"Offreur" fait partie de la terminologie commerciale (qui utilise rarement le vocabulaire du droit, donc rarement "pollicitant"...)  Image not found or type unknown

Par **asus180**, le 10/12/2007 à 14:40

effectivement,
j'ai mélangé vocabulaire commercial et juridique,
acceptant, tout simplement !
merci.

Par **Camille**, le 11/12/2007 à 12:29

Bonjour,
[quote="asus180":2xxad014]
acceptant, tout simplement !
[/quote:2xxad014]
Ou, plus généralement, "le client" ...
:))

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le 11/12/2007 à 19:50

euh non camille

on est en droit ici quand meme, donc il faut l'appeler l'acceptant

Par **Camille**, le 12/12/2007 à 10:37

[quote="Camille":ze6q7exp]Bjr, :))

Vi, vi, je voulais dire "en commercial" ... Image not found [quote:ze6q7exp]

Si l'on s'en tient aux données du problème...

[quote="asus180":ze6q7exp]
celui qui émet une offre est appelé offreur,
celui qui accepte l'offre, comment l'appelle-t-on ?
[/quote:ze6q7exp]

Par **asus180**, le 12/12/2007 à 10:51

c'était bien la terminologie juridique qui me posait problème

- offrant d'un côté
- acceptant de l'autre
ça me va très bien.
merci